

Commune de RUEIL LA GADELIERE

COMPTE RENDU Réunion du Conseil Municipal Du 13 JUIN 2019 à 19h

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 juin 2019 à la mairie à 19h sous la présidence de Madame POULET, Maire.

Présents : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : CARMOIN Stéphanie, DESBOIS Nelly GONDARD Joëlle, HAAS Agnès, HOUVET Patricia, LEBORGNE Annie, MM. MAHAUT Eric, ROLLAND Eric.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GUILLEMAND Noëlle à Mme GONDARD Joëlle, LESNIAK Charlotte à Mme DESBOIS Nelly, M. GODEFROY Jean-Louis à Mme HOUVET Patricia

Excusé : Didier MONNIER

Absent : Ulrich SAUGERON

Afférents au Conseil municipal : 14

Présents : 19

Date de la convocation : 04/06/2019

A été nommé secrétaire : Mme DESBOIS Nelly

Approbation du PV du 11 avril 2019

Après lecture du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Mise place du RIFSEEP

Le RISSEEP est le Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

C'est un système de primes qui est maintenant obligatoire. Cette prime supprime et remplace les autres primes mises en place précédemment.

Une partie est fixe et l'autre est dépendante des évaluations annuelles. Le projet a été présenté en comité technique du CDG et doit être délibéré en conseil.

- L'IFSE (fixe) est déterminée en fonction des groupes et nous devons fixer les montants maximums annuels.
- Le CIA (complément indemnitaire annuel) pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle appréciée lors de l'entretien professionnel.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

Indemnité de conseil du Receveur principal

Monsieur le Trésorier de Dreux nous a adressé, comme chaque année, ses indemnités de conseil pour 2019. Madame le Maire précise que nous devons voter un pourcentage de ces indemnités. Monsieur le Trésorier étant très présent et nous aidant régulièrement, Madame le Maire propose un vote à 100 % soit 328,48 € brut pour l'année.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

Régularisation du capital restant du

Lors des années antérieures, des annuités de prêt ont été comptabilisées de manière erronée. Il s'agit

d'écritures d'ordre non budgétaire.

Débit article 1641 et crédit article 1068 pour 2815,75€

Débit article 16873 et crédit article 1068 pour 1203,53€.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

Régularisation d'un dépôt aux archives Départementales

Le dépôt du registre des délibérations (1790/1792) doit être régularisé par une convention de dépôt.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

Adhésion de la commune à la compétence « éclairage public » développée par Energie Eure et Loir

Energie Eure et Loir aura pour mission d'assurer l'exploitation, la maintenance et le contrôle régulier des installations d'éclairage public.

Notre demande a été acceptée en commission et nous bénéficierons d'aides financières.

Cette dépense est prévue au budget 2019.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

Dissolution du Syndicat Intercommunal du Secteur Rural de Senonches – la Ferté-Vidame et de ses environs

Comme l'avait évoqué M. MAHAUT au conseil précédent, la dissolution du SISR est effective. La répartition se fera entre les communes concernées en actif ou en passif au prorata du nombre d'habitants.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

Nomination d'un régisseur suppléant

Mme HOUVET est ordonnateur et ne peut donc pas rester régisseur. Mme Gondard est proposée comme régisseur suppléant.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à raison de 17h/semaine

Mme MOREL, notre secrétaire de Mairie sera en congé maternité à partir du 18 août. Nous devons prévoir la possibilité de trouver un remplaçant.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Vote : à l'unanimité

Informations et questions diverses

- Pour faire suite à la demande formulée lors du Conseil d'avril, Madame le maire informe le Conseil que le terrain des Sablonnières 2 a été entretenu.
- En ce qui concerne la réparation de la dalle du puits de Bois Normand, c'est M.DESBOIS qui a eu la gentillesse de réparer.
- L'Agglo de Dreux a organisé une réunion d'information mercredi, mais peu d'habitants avaient pu se libérer à 14h. Le service « déchets » adressera un flyer pour informer les habitants.
- Madame le Maire a pris contact avec l'assistante sociale du Département afin d'obtenir une aide pour un habitant âgé qui ne peut plus conduire. La mairie et M.MARAIS l'assistent pour ses courses en attendant l'aide de l'ADMR.

Séance levée à : 20h50

